



Espace pour parapher



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 4 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 4e jour du mois de mai 2020, à 15h00 en vidéoconférence.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Daniel Gaudreault, Florent Tremblay, Guillaume Poitras, sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

En absence, Monsieur Yvan Poitras

Madame Mariève Bouchard agissait comme secrétaire lors de la séance.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 avril et du 9 avril 2020
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. Adoption du Règlement no 195-20 abrogeant le règlement 187-19 et établissant la grille de tarification des services municipaux
6. Correction et radiation d'intérêts sur des comptes clients inopérants ou pour des erreurs opérationnelles
7. Dépôt de projet no P-015 - Règlement no 196-20 relatif aux stationnements
8. Dépôt des états comparatifs période du 1er janvier 2020 au 30 avril 2020
9. Appui à la Société canadienne du Cancer

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. ~~Commande de 295 arbres à l'Association forestière des deux Rives ANNULÉE~~
11. Nomination des membres du Comité consultatif en Urbanisme
12. Nomination de la présidence du comité consultatif en urbanisme
13. Dépôt d'une demande pour le programme d'aménagement durable des forêts

DIVERS

14. Période de questions
 - a. Membres du conseil
15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance à 15H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



Espace pour parapher

Rés # 6505-20

Rés # 6605-20

Rés # 6705-20

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 6 avril et du 9 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril et de la séance extraordinaire du 9 avril 2020; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du mois d'avril tels que présentés.

4. Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois d'avril est présentée comme suit:

Comptes par chèques (746)	31.26 \$
Paiement par Internet	2 511.62 \$
Dépenses incompressibles	2 141.84 \$
Salaires	7 654.97 \$
TOTAL DES DÉPENSES	12 339.63 \$

ADMINISTRATION

5. Adoption du Règlement no 195-20 abrogeant le règlement 187-19 établissant la grille de tarification des services municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une réglementation municipale concernant la tarification des différents services municipaux offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE certaines tarifications ont été modifiées lors des délibérations du budget pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT L'avis de motion donné par Monsieur Daniel Gaudreault lors de l'assemblée du 2 mars 2020 et stipulant qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un règlement venant abroger le règlement municipal 187-19 établissant une grille de tarification des services municipaux, portant le numéro de résolution 3003-20;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 5204-20 portant sur le dépôt d'un projet de règlement no P-014 établissant une grille de tarification des services municipaux donné par Monsieur Daniel Gaudreault lors de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2020;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent conformément à la Loi, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance; et

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QU'ils déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents que le Conseil municipal, agissant à l'égard de son territoire, d'adopter le Règlement numéro 195-20 abrogeant le règlement 187-19 établissant la grille de tarification des services municipaux.

Réso # 6805-20

6. Correction et radiation d'intérêts sur des comptes clients inopérants ou pour des erreurs opérationnelles

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- d'autoriser la radiation des soldes des comptes clients inopérants ou tout solde minime, dû à des d'erreurs opérationnelles, totalisant quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-onze cents (99.91 \$). La liste est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Réso # 6905-20

7. Dépôt de projet no P-015 - Règlement no 196-20 relatif aux stationnements

CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux stationnements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour ce règlement a été donné par Madame Manon Foster lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mars 2020 par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent conformément à la Loi, avoir reçu pour étude une copie dudit projet de règlement; et qu'ils déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimement résolu par les conseillers présents qu'il est déposé, lors de cette séance, le projet de règlement P-015 du règlement 196-20 relatif aux stationnements.

Réso # 7005-20

8. Dépôt des états comparatifs période du 1er janvier 2020 au 30 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents;

- de déposer les états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Réso # 7105-20

9. Appui à la Société canadienne du Cancer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine démontre son soutien à la Société canadienne du cancer chaque année en adoptant une résolution déclarant avril, mois de la Jonquille;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer doit faire face cette année à des difficultés financières importantes dues à la COVID-19;



Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit annuler près de 300 événements et activités qui entraînent une baisse substantielle des entrées de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la société canadienne du cancer fait appel à ses membres pour leur venir en aide et participer à la campagne de la jonquille virtuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- De faire un don de cent dollars (100.00\$) à la Société canadienne du cancer; et
- De participer à la campagne en créant une jonquille virtuelle sur nos réseaux sociaux pour rendre hommage aux chers touchés par le cancer.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Réso # 7205-20

10. Commande de 295 arbres à l'Association forestière des deux Rives - ANNULÉE

En raison de la COVID-19, la livraison et le programme de dons d'arbres ont été annulés.

Réso # 7305-20

11. Nomination des membres du Comité consultatif en Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement numéro 055-92 de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) est renouvelable aux deux ans pour les chiffres impairs et d'un an pour le chiffre pair;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres de la communauté et que le siège 3 est réservé à un membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer Monsieur Léon Boulianne au siège # 1 pour un mandat de deux ans, Madame Francine Lacasse au siège # 2 pour un mandat de 1 an et Monsieur Albert Dallaire au siège # 3 pour un mandat de deux ans.

QUE la présente résolution soit reconduite jusqu'à l'adoption et la nomination du prochain comité si l'échéance du mandat est passée, le cas échéant.

Réso # 7405-20

12. Nomination de la présidence du Comité consultatif en Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement numéro 055-92, le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) est renouvelable aux deux ans pour les chiffres impairs et d'un an pour le chiffre pair;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres de la communauté et que le siège 3 est réservé à un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT L'article 12 du règlement 055-92 stipule que le président de ce comité est en poste pour une durée d'une année.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Albert Dallaire président



Espace pour parapher

Réso # 7505-20

Réso # 7605-20

Réso # 7705-20

du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2021.

13. Dépôt d'une demande pour le programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire présenter une demande de financement dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réfection et l'amélioration du chemin des Colons;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise Madame Mariève Bouchard, directrice générale, à signer tout document relatif au projet de réfection du chemin des Colons dans le cadre du Programme d'amélioration durable des forêts.


14. Période de questions

- a) Membre du conseil

15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 15h17


Donald Kenny
Maire


Mariève Bouchard
Directrice générale / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

